

Motion du 21 février 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Mmes Alexandra Rys, Odette Saez et Nelly Hartlieb: «Heure de fermeture de la salle du Môle».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner la pétition P-148;
- le fait qu'un renvoi au Conseil administratif induit en principe l'acceptation de la pétition;
- que le rapport stipule clairement que la fermeture à 22 h de la salle du Môle demandée par les pétitionnaires ne peut être réalisée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, compte tenu des mesures prises par la Gérance immobilière municipale:

- de faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socioculturelle, en ne fermant pas à 22 h, heure qui n'est pas appropriée de l'aveu même des pétitionnaires;
- de varier le panel des autorisations en alternant les manifestations susceptibles de provoquer des nuisances et celles qui peuvent se dérouler dans un calme assuré.